

Rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances sur le préavis n° 2021/08 intitulé : Remplacement de l'éclairage des trois salles de sport du centre sportif du Pré-de-la-Cible.

La commission ordinaire composée de Madame Josette Forestier et Messieurs Pierre Carminati, Marc Mundler, Urs Wenger et moi-même en qualité de 1^{er} membre s'est réunie le mercredi 21 avril sur place en compagnie de Madame Eliane Desarzens municipale et de M. Monney du service technique, et la commission des finances au complet s'est réunie le jeudi 15 avril en présence de Mme Desarzens, municipale.

Nos remerciements aux deux personnes pour la visite des lieux et des explications données.

- L'objet du préavis est tout à fait correct compte tenu de la vétusté du système d'éclairage actuel, de son coût d'exploitation, et de la difficulté à trouver des ampoules de remplacement.
- Avec la différence de consommation nous pouvons nous rendre compte que le montant de l'investissement sera récupéré déjà au bout de 7 à 8 ans.
- Les travaux pour les salles 1 et 2 nécessitent quelques aménagements provisoires afin de garantir la sécurité des ouvriers qui vont œuvrer en dessus du faux plafond, ces aménagements seront déplacés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Ceux de la salle n°3 seront plus simples puisque le plafond est constitué de profils métalliques.
- Le nombre et la disposition des points d'éclairage ont été adaptés au matériel actuel.
- Une entreprise électrique de la place a été mandatée pour le calcul de l'offre, cette entreprise s'occupe du bâtiment depuis sa construction, elle connaît tous les détails techniques des installations du centre sportif, malgré l'intervention de deux commissionnaires, vu la complexité de l'ouvrage, il a été décidé de ne pas demander d'autres devis, le deuxième avantage est d'éviter des frais dus aux coupures de chantier lors des modifications des ponts de sécurité puisqu'il n'y a pas de frais de déplacements.
- Les travaux de menuiserie seront confiés à une entreprise Bellerine.
- Les travaux de sécurisation devraient être effectués par les employés communaux.

Considérations financières :

Compte tenu :

- du montant de Fr. 80'000.00 qui sera investi, qui semble raisonnable,
- de la subvention attendue entre Fr. 9'000.00 et Fr. 12'000.00,
- de l'économie d'énergie qui occasionnera une économie financière d'environ Fr. 10'000.00 par année,

la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, est favorable à cet investissement. Elle relève cependant que cette dépense était prévisible et qu'elle aurait dû figurer au budget.

Au vu de ce qui précède, la commission ordinaire et la commission des finances vous proposent à l'unanimité, d'accepter ce préavis tel que présenté et de voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis municipal 2021/08 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'éclairage des 3 salles de sport du centre sportif

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 80000.--

3. de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 80'000. — sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte n° 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 4'000.--" par an ;

4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Bex, le 11 mai 2021

Pour la commission des finances : Marianne Marsden

Pour la commission ordinaire : Denis Aviolat, rapporteur.

